

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04038
Numéro SIREN : 821 177 425
Nom ou dénomination : Sanofi Pasteur Europe

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2021 sous le numéro de dépôt B2021/018683

COMPTES ANNUELS

SANOFI PASTEUR EUROPE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

14 ESPACE HENRY VALLEE 69007 LYON 7EME

DATE DE CLOTURE : 31/12/2020

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Immobilisations incorporelles	3	48 689	49 296
Immobilisations corporelles	-		
Immobilisations financières	4	3	
Actif immobilisé	-	48 692	49 296
Stocks et en-cours	5	26 998	15 799
Avances et acomptes versés sur commandes	-	23	8
Clients et comptes rattachés	9	130 205	96 034
Autres actifs circulants	9	82 298	48 458
Placements et dépôts à court terme	-		
Disponibilités	-	83	45
Actif circulant	-	239 607	160 342
Comptes de régularisation actif	9	143	131
Écart de conversion actif	-		
Total de l'actif	-	288 442	209 770

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Capital social	-	58 200	58 200
Primes	-		
Réserves et report à nouveau	-	1 044	657
Résultat	-	15 303	11 522
Provisions réglementées	-		
Capitaux propres	6	74 547	70 379
Autres fonds propres	-		
Provisions pour risques et charges	7	2 163	1 360
Emprunts et dettes financières divers	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	9	178 221	107 995
Autres passifs circulants	9	33 511	30 033
Banques créditrices	-		
Dettes	-	211 732	138 031
Comptes de régularisation passif	-		2
Écart de conversion passif	-		
Total du passif	-	288 442	209 770

Comptes de résultats

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Produits d'exploitation	11	526 327	493 988
Chiffre d'affaires net	-	406 122	365 044
Autres produits	-	120 205	128 944
Charges d'exploitation	-	(500 149)	(474 306)
Achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements	-	(277 833)	(248 948)
Variation de stock	-	16 123	(4 199)
Autres achats et charges externes	-	(38 650)	(41 185)
Impôts, taxes et versements assimilés	-	(22 792)	(11 009)
Salaires et charges sociales	-	(855)	(681)
Dotations d'exploitation	-	(7 022)	(2 098)
Autres charges	11	(169 120)	(166 187)
Résultat d'exploitation	-	26 178	19 682
Résultat financier	-	1	(9)
Résultat courant avant impôts	-	26 179	19 673
Résultat exceptionnel	12	(756)	641
Impôts sur les bénéfices	13	(10 074)	(8 758)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	(46)	(33)
Résultat net		15 303	11 522

Annexe des comptes annuels

La société a pour activité la promotion et la commercialisation de vaccins qu'elle revend sur le territoire français à des tiers et à une société du groupe Sanofi pour la distribution en Europe.

Note 1/ Evénements significatifs de l'exercice

La pandémie de COVID-19 a été confirmée par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020. Elle a provoqué une crise sanitaire mondiale. Sanofi Pasteur Europe a évalué l'impact des incertitudes créées par la pandémie de COVID-19. Au 31 décembre 2020, ces incertitudes n'ont pas conduit à remettre en cause de manière sensible les estimations et jugements utilisés par la Direction. Sanofi Pasteur Europe continuera de mettre à jour ces estimations et hypothèses en fonction de l'évolution de la situation.

En ce qui concerne les effets de la pandémie de COVID-19 :

Sur la valorisation des actifs incorporels de la société Sanofi Pasteur Europe, les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2020 n'ont pas fait ressortir de perte de valeur ;

Sur la situation de trésorerie, la pandémie n'a pas eu d'impact négatif sur la position de liquidité de Sanofi Pasteur Europe ;

Sur l'activité commerciale, une baisse de l'activité "voyageurs" a été constatée et a entraîné une augmentation des provisions pour dépréciation des stocks sur certains vaccins de cette même franchise pour +4 millions d'euros. Cette évolution a été compensée par une augmentation des ventes sur la franchise grippe pour +63 millions d'euros;

Sur la présentation du compte de résultat, les effets sont présentés au compte de résultat conformément à la fonction ou à la nature des produits et charges correspondants.

Un contrôle Urssaf a eu lieu au cours de l'exercice 2020 portant essentiellement sur la taxe annuelle sur les dépenses de publicités des exercices 2017 et 2018. Une provision pour risques a été comptabilisée à hauteur de 837 milliers d'euros.

Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2020 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général, et conformément aux principes généralement admis.

Le règlement comptable de l'ANC utilisé pour l'élaboration des comptes annuels est le suivant : règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014.

a) Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2020.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (hors frais accessoires et frais financiers).

Les brevets et licences sont amortis suivant la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée du droit qu'ils confèrent et n'excèdent pas 20 ans.

Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur trois ans au maximum et cinq ans lorsqu'il s'agit de logiciels développés en interne.

La valeur des actifs incorporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs des flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisés, une provision pour dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable. Pour le fonds commercial historique ne faisant l'objet d'aucun amortissement, le test doit être réalisé chaque année, même en l'absence d'indice de perte de valeur.

c) Stocks

Les marchandises sont valorisées au bilan à leur coût réel d'achat y compris coût d'approvisionnement des marchandises, selon la méthode du coût moyen pondéré.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Les dépréciations des stocks sont calculées en fonction du taux de rotation, des perspectives d'écoulement des produits et des dates de péremption. Les produits en stocks sont également dépréciés s'ils ne répondent pas aux normes des contrôles pharmaceutiques ou s'ils ont été produits avant obtention des autorisations de mise sur le marché.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

e) Opérations en devises

Les transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées comme suit:

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;

- les garanties de cours octroyées à Sanofi Pasteur Europe par sa société mère Sanofi afin de couvrir ses créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- en application de la comptabilité de couverture, la perte latente de change résultant de la revalorisation des créances, dettes et garanties de cours, évaluée devise par devise, fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuelles garanties de cours figurant en position ouverte isolée.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres charges ».

Il est rappelé qu'une convention de centralisation du risque de change commercial lie Sanofi Pasteur Europe à sa société mère Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Réciproquement, Sanofi s'engage à vendre ou acheter à la société les devises dont cette dernière a besoin.

Par ailleurs la société Sanofi Pasteur Europe a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

f) Engagements de retraite

La société accorde à ses salariés des plans de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la méthode préférentielle de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Lors de la première application de cette recommandation en 2015, il a été décidé d'appliquer la méthode 2 (convergence partielle avec IAS19R), à savoir :

- la comptabilisation immédiate en charge du coût des services passés non acquis de l'exercice ;
- le calcul du rendement des actifs sur la base du taux d'actualisation retenu pour la dette ;

Pour la comptabilisation des écarts actuariels, la société a opté pour la méthode du Corridor afin de limiter la volatilité du compte de résultat.

La fraction des écarts actuariels non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent et excédant la plus grande des valeurs ci-dessous

- 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture ;

est amortie sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

g) Compte épargne temps

Les engagements de la société en matière de Compte Epargne Temps sont évalués sur la base des droits acquis à la clôture.

h) Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de l'expérience de la société en la matière et aux mieux de ses connaissances à la date d'arrêt.

i) Chiffre d'affaires

Les ventes de marchandises sont enregistrées en produit au moment du transfert de propriété et des risques, selon les conditions spécifiques de chaque commande ou contrat.

j) Gratification d'ancienneté

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre de l'ancienneté sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en fonction des dispositions légales de la convention collective et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'obtention des médailles, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges. Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Le taux d'actualisation pour l'exercice 2020 est de 0,55 %.

Note 3/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Licences	4 851			4 851	(2 426)	2 425
Fonds commercial	46 264			46 264		46 264
Total	51 115			51 115	(2 426)	48 689

(en milliers d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Licences				(2 426)
Fonds commercial				
Total		(1 819)	(607)	(2 426)

Note 4/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Prêts		5	(2)	3		3
Total		5	(2)	3		3

Note 5/ Stocks

La valeur brute des stocks s'élève à 33 345 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 17 222 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	
	2020	2019
Marchandises	33 345	17 222
Total	33 345	17 222

Le montant total des provisions pour dépréciation des stocks s'élève à 6 347 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 1 423 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et se ventile comme suit:

(en milliers d'euros)	Provisions	
	2020	2019
Marchandises	(6 347)	(1 423)
Total	(6 347)	(1 423)

Note 6/ Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève à 58 200 000 euros. Il est composé de 58 200 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
Solde au 31 décembre 2019 avant affectation du résultat	58 200		657	11 522		70 379
Affectation du résultat 2019 aux réserves et aux reports à nouveau			387	(387)		
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2019 en numéraire				(11 135)		(11 135)
Autres mouvements						
Résultat de l'exercice 2020				15 303		15 303
Solde au 31 décembre 2020 avant affectation du résultat	58 200		1 044	15 303		74 547

Le capital social est détenu à 100% par la société Sanofi Pasteur SA et la société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Sanofi SA (54 rue de la Boétie 75008 PARIS).

La réserve légale s'élève à 1 044 millions d'euros et représente 1,79% du Capital social.

Note 7/ Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Transfert	Montants à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :						
Provisions pour risques et charges (a)	1 321	780				2 101
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	39	23				62
Total	1 360	803				2 163
Dotations et reprises constatées par le résultat :						
• Exploitation		47				47
• Financier						
• Exceptionnel		756				756
Total		803				803

a) Les provisions pour risques divers comprennent les provisions pour risques généraux pour 2 101 milliers d'euros.

b) Provisions pour engagements de retraite et autres avantages

Les principaux régimes de la société sont de deux types :

- indemnités de départ à la retraite : tous les salariés de la société bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité dont le montant dépend à la fois de leur ancienneté dans le Groupe et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces indemnités de départ sont calculées en tenant compte du salaire de fin de carrière ;
- régimes de retraite à prestations définies : ces régimes prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Pour bénéficier de ces avantages, les salariés doivent respecter un certain nombre de critères d'éligibilité. A l'exception d'un seul, ces régimes ne sont plus ouverts aux nouveaux entrants (régimes fermés).

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée avec l'assistance d'actuaire externes. Les calculs s'appuient sur les hypothèses financières et démographiques suivantes :

(en %)	2020	2019
· Taux d'actualisation	0,55%	0,50 % à 1,75 %
· Taux d'inflation	1,45%	1,50%
· Taux d'évolution des coûts médicaux		2%
· Taux d'indexation des prestations de retraite		1,25 % à 2,25 %
· Age de la retraite	62 à 67 ans	62 ans à 67 ans
· Table de mortalité	TGH / TGF 05	TGH / TGF 05

Le tableau suivant rapproche l'engagement net concernant les plans de retraite et autres avantages avec les montants reconnus au bilan de Sanofi Pasteur du 31 décembre 2020 :

(en milliers d'euros)	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2020	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2019
Évaluation des engagements :		
À l'ouverture	93	33
Coût des services rendus	20	17
Charge d'intérêt	1	1
Perte (gain) actuariel	36	42
Montant des engagements à la clôture	150	93
Engagement net	150	93
Coûts des services passés non reconnus		2
Gain (perte) actuariel non reconnu	(88)	(54)
Provision nette figurant au bilan	62	41
Charge de retraite de la période :		
Coût des services	20	17
Charge d'intérêts	1	1
Amortissement du coût des services passés	2	
Charge de retraite de la période	23	18

Note 8/ Autres provisions et dépréciations inscrites au bilan

Elles s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Amortissements et dépréciations			Montants à la fin de l'exercice
	montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	reprises et autres diminutions	
Dépréciations des stocks	1 423	6 347	(1 423)	6 347
Dépréciations clients	38	22		60
Total	1 461	6 369	(1 423)	6 407

Les dépréciations de stocks sont détaillées en Note 5.

Note 9/ État des créances et des dettes

La dette s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Un an au plus	Plus d'un an
CREANCES					
Actif immobilisé :					
Prêts	3		3	3	
Autres immobilisations financières					
Actif circulant :					
Clients et comptes rattachés	130 265	(60)	130 205	130 205	
Autres actifs circulants (1)	82 298		82 298	82 298	
Charges constatées d'avance	143		143	143	
Total	212 710	(60)	212 649	212 649	
DETTES					
Emprunts et dettes financières divers					
Banques créditrices					
Fournisseurs et comptes rattachés	178 221		178 221	178 221	
Autres passifs circulants :					
Dettes fiscales et sociales	26 233		26 233	26 233	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	7 278		7 278	7 278	
Total	211 732		211 732	211 732	

(1) Les autres créances sont constituées principalement du pool de trésorerie avec Sanofi SA pour 72 805 milliers d'euros.

Note 10/ Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Créances clients	4 512	
Dettes fournisseurs		13 468
Dettes fiscales et sociales		24 166
Autres dettes		2 325

Note 11/ Produits d'exploitation

a) Chiffre d'affaires

Il s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)		2020	2019
France			
	Ventes de marchandises	406 121	365 044
	Ventes de produits fabriqués	402 879	365 044
	Prestations de services	3 243	
Total		406 121	365 044
Tiers et CA Groupe mineur			
	France	201 951	164 806
	Export	201 951	164 806
Groupe (hors CA Groupe mineur)			
	France	204 171	200 238
	Export	204 171	200 238
Total		406 122	365 044

Le chiffre d'affaires net avec les parties liées concerne les opérations avec les entreprises du Groupe consolidées par intégration globale.

b) Autres produits

Les autres produits d'exploitations s'élèvent à 120 205 milliers d'euros et correspondent pour majorité à des redevances reçues au titre des ventes de vaccins réalisées à l'étranger comparativement aux autres charges qui s'élèvent à 169 120 milliers d'euros dont 162 552 milliers d'euros de redevances payées auprès de sa société mère Sanofi Pasteur SA.

Note 12/ Charges et produits exceptionnels

Le solde est constitué :

(en milliers d'euros)	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
• des dotations aux provisions pour risques et charges	(756)	645
• autres produits et charges exceptionnels		(4)
Total	(756)	641

Note 13/ Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt taux normal	Contribution de 3,3%	Crédits d'impôt et autres	Résultat net
Résultat courant	26 179	(10 001)	(298)		15 880
Résultat exceptionnel	(756)	212			(544)
Participation des salariés	(46)	13			(33)
Crédits d'impôts					
Total	25 377	(9 776)	(298)		15 303

Depuis le 1er janvier 2017, la société est intégrée fiscalement dans le Groupe Sanofi dont la société de tête est Sanofi, 54 rue la Boétie - 75008 Paris.

L'option pour le régime d'intégration fiscal prendra fin le 31 décembre 2021, mais celle-ci est renouvelable pour une durée de 5 ans par tacite reconduction sauf dénonciation expresse avant la fin de chacune des périodes d'option.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Le montant de l'impôt différé actif et passif non constaté dans les comptes sociaux et relatif aux provisions temporairement non déductibles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 31 Décembre 2020
Impôts différés actifs (allègement de la charge future d'impôt) :	554
• provisions pour risques et charges	200
• provisions et charges à payer - personnel	28
• autres	326
Impôts différés passifs (accroissement de la charge future d'impôt)	
Total	554

Note 14/ Effectifs

L'effectif moyen du personnel s'élève à 7 personnes en 2020, contre 6 en 2019.

Catégories	2020	2019
Contrats à durée indéterminée	7	6
Cadres	6	5
Agents de maîtrise / techniciens supérieurs	1	1
Employés / ouvriers		
Contrats à durée déterminée		
Total	7	6

Note 15/ Engagements hors bilan

a) Engagements donnés

(en milliers d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Commandes fermes d'autres biens et services	11			11
Total	11			11

b) Engagements reçus

Néant

Note 16/ Autres éléments

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

PARTIES LIEES

La société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative, et non conclue à des conditions normales de marché, et visée par les règlements ANC 2010-02 et 2010-03.



François SANDRE

Sanofi Pasteur Europe
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 58 200 000 euros
Siège social : 14, Espace Henry Vallée – 69007 Lyon
821 177 425 RCS Lyon

**DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 AVRIL 2021**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt-neuf avril à seize heures, Monsieur Thomas TRIOMPHE, représentant la société SANOFI PASTEUR, Associé Unique de la société SANOFI PASTEUR EUROPE, société par actions simplifiée au capital de 58 200 000 euros divisé en 58 200 000 actions de 1 euro, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur la proposition du Président, l'associé unique décide que le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à :

15 302 621,31 €

- augmenté du report à nouveau antérieur bénéficiaire de : 172,89 €
- déduction faite du CICE cumulé non distribuable pour : <5 074,67> €
- soit un total bénéficiaire distribuable de : 15 297 719,53 €

sera affecté de la manière suivante :

- à la réserve légale : 765 131,07 €
- à la distribution de dividendes : 11 640 000,00 €

- au report à nouveau le solde soit : 2 892 588,46 €

Ce qui porte le report à nouveau (y compris le montant cumulé du CICE) à :
2 897 663,13 €

Le dividende s'élèvera ainsi à 0,20 € par action. Il sera mis en distribution à partir de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes versés aux titres des trois exercices précédents, ont été les suivants :

EXERCICE	Dividende total	Dividende par action
2017	0 €	0 €
2018	5 820 000,00 €	0,10 €
2019	11 135 000,00 €	0,19 €

TROISIEME RESOLUTION

L'associé Unique donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir tous dépôts et formalités prévus par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par l'Associé Unique



Le Président
M. François Sandre

SANOFI PASTEUR EUROPE

Siège Social : 14, Espace Henry Vallée, 69 007 Lyon 7^e

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2020

1. SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

1.1. Evénements marquants

La pandémie de COVID-19 a été confirmée par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020. Elle a provoqué une crise sanitaire mondiale. Sanofi Pasteur Europe a évalué l'impact des incertitudes créées par la pandémie de COVID-19. Au 31 décembre 2020, ces incertitudes n'ont pas conduit à remettre en cause de manière sensible les estimations et jugements utilisés par la Direction. Sanofi Pasteur Europe continuera de mettre à jour ces estimations et hypothèses en fonction de l'évolution de la situation.

En ce qui concerne les effets de la pandémie de COVID-19 :

Sur la valorisation des actifs incorporels de la société Sanofi Pasteur Europe, les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2020 n'ont pas fait ressortir de perte de valeur ;

Sur la situation de trésorerie, la pandémie n'a pas eu d'impact négatif sur la position de liquidité de Sanofi Pasteur Europe ;

Sur l'activité commerciale, une baisse de l'activité « voyageurs » a été constatée et a entraîné une augmentation des provisions pour dépréciation des stocks sur certains vaccins de cette même franchise pour +4 millions d'euros. Cette évolution a été compensée par une augmentation des ventes sur la franchise grippe pour +63 millions d'euros ;

Sur la présentation du compte de résultat, les effets sont présentés au compte de résultat conformément à la fonction ou à la nature des produits et charges correspondants.

Un contrôle Urssaf a eu lieu au cours de l'exercice 2020 portant essentiellement sur la taxe annuelle sur les dépenses de publicités des exercices 2017 et 2018. Une provision pour risques a été comptabilisée à hauteur de 837 milliers d'euros.

1.2. Analyse du compte de résultat

1.2.1. Chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	2020	2019	Var.	%
Ventes	402 879	366 814	36 065	9,83
Prestations	3 243	- 1 770	5 013	- 283,22
Total	406 122	365 044	37 538	10,30

Sanofi Pasteur Europe enregistre un chiffre d'affaires de 406 millions d'euros sur l'année 2020, en hausse de 10% par rapport à l'exercice 2019 en raison notamment des bonnes performances du Vaxigrip QIV en Europe qui permettent d'absorber la chute des ventes de vaccins de la gamme du Grand Voyageur, dans un contexte de crise sanitaire COVID.

Le chiffre d'affaires hors prestations se répartit comme suit :

Les ventes à tiers représentent 47% du chiffre d'affaires de Sanofi Pasteur Europe en 2019 contre 45% en 2019 et concernent les ventes réalisées en France qui affichent une croissance de 14%.

Les ventes aux entreprises liées représentent 53% du chiffre d'affaires de Sanofi Pasteur Europe en 2020 contre 55% en 2019.

1.2.2 Résultat d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'établissent à 120 204 milliers d'euros (-7%) et sont principalement constitués de redevances reçues de sociétés affiliées.

Les charges d'exploitation atteignent 500 149 milliers d'euros en 2020 en augmentation de 5% par rapport à 2019. Ce montant se répartit principalement par les éléments suivants :

Les consommations de marchandises s'établissent à 277 833 milliers d'euros, en hausse de 12% par rapport à l'exercice précédent en lien avec l'augmentation du chiffre d'affaires.

Les autres achats et charges externes atteignent 38 650 milliers d'euros et représentent 10% du chiffre d'affaires en 2020 contre 11% en 2019.

Les impôts, taxes et versements assimilés augmentent de 11 783 milliers d'euros en lien avec les taxes pharmaceutiques dues et assises sur le chiffre d'affaires.

Les autres charges s'établissent 169 120 milliers d'euros en 2020. Elles correspondent aux redevances payées aux sociétés affiliées et sont en hausse de 2%.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 est un produit de 26 178 milliers d'euros soit une augmentation de 6 506 milliers d'euros par rapport au réalisé 2019.

1.2.3 Résultat financier

Le résultat financier est un gain de 1 millier d'euros contre une perte de 9 milliers d'euros en 2019.

1.2.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 756 milliers d'euros contre un gain de 641 milliers d'euros en 2019.

1.2.5 Résultat net

Le résultat net est un gain de 15 303 milliers d'euros, en hausse de 3 781 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent.

1.3 Analyse des postes du bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2020 s'élève à 288 442 milliers d'euros contre 209 770 milliers d'euros à fin 2019.

1.3.1 Actif immobilisé

L'actif immobilisé net s'élève à 48 692 milliers d'euros, en baisse de 604 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent.

1.3.2 Créances Clients et Dettes Fournisseurs

La Loi de Modernisation de l'Économie a instauré à compter du 1er janvier 2009 un plafond des délais de règlement à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (ou 45 jours fin de mois). Lorsque ce seuil est dépassé, les fournisseurs français de la Société ont droit à des pénalités de retard de paiement correspondant au minimum à 3 fois le taux de l'intérêt légal.

Analyse par échéances des créances clients :

Au 31 décembre 2020, les créances clients présentent un solde débiteur de 130 205 milliers d'euros. Il se décompose comme suit :

- clients tiers : 19 047 milliers d'euros ;
- clients groupe : 106 705 milliers d'euros ;
- clients – factures non émises et autres comptes rattachés aux clients : 4 453 milliers d'euros

Article D. 441 I.-1° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(en milliers d'euros)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jours et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	1 801					1 249
Montant total des factures concernées TTC	123 930	399	986	68	369	1 822
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	28,45 %	0,09 %	0,23 %	0,02 %	0,08 %	0,42 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues TTC						
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais contractuels : 30 à 60 jours						

Analyse par échéances des dettes fournisseurs :

Au 31 décembre 2020, les dettes fournisseurs présentent un solde créditeur de 178 221 milliers d'euros. Il se décompose comme suit :

- fournisseurs tiers : 10 126 milliers d'euros ;
- fournisseurs groupe : 154 627 milliers d'euros ;
- fournisseurs – factures non parvenues : 13 468 milliers d'euros.

Article D. 441 I.-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(en milliers d'euros)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jours et plus)
(D) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	91					5
Montant total des factures concernées TTC	164 745			8		8
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	31,34 %					
(E) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues TTC						
(F) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais contractuels : sauf cas particuliers, paiement des fournisseurs à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture						

1.3.3 Autres actifs circulants

Les autres actifs circulants s'élèvent à 82 298 milliers d'euros contre 48 458 milliers d'euros à fin 2019. Ils sont essentiellement constitués du Pool trésorerie avec Sanofi SA pour 72 805 milliers d'euros.

1.3.4 Autres passifs circulants

Les autres passifs circulants s'élèvent à 33 511 milliers d'euros contre 30 033 milliers d'euros en 2019. Ils sont composés essentiellement des dettes fiscales et sociales pour 26 233 milliers d'euros.

2. Perspectives de la société

Le budget prévisionnel par rapport aux résultats 2020 permet de dégager les tendances suivantes :

Les prévisions commerciales pour l'année 2021 anticiperaient une baisse des ventes de -6 millions d'euros pour s'établir à 400 millions d'euros, soit une baisse de -1%. Cette baisse s'expliquerait principalement par la reprise attendue des ventes de vaccins de rappels et du Grand Voyageur fortement impactées en 2020 par la crise sanitaire qui ne permettrait pas de compenser la baisse de la couverture vaccinale de la Grippe/Vaxigrip en France et Europe de l'ouest.

La marge brute s'établirait ainsi à 91 millions d'euros et globalement stable rapport à l'exercice 2020. Le taux de marge brute prévisionnelle en 2021 est prévu à 22,5% contre 22% en 2020.

Les autres revenus et redevances payées seraient en hausse de 3 millions, et devraient atteindre un montant net de 43 millions d'euros en lien avec le niveau des ventes France.

Les coûts directs de production s'élèveraient à 66% du chiffre d'affaires 2021 contre 65% en 2020, en raison notamment d'un mix produits défavorable sur les produits destinés au marché Français.

Les coûts indirects de production s'élèveraient à 2 millions d'euros en 2021 contre 3 millions d'euro en 2020, cette amélioration s'explique par la variation des dépréciations de stocks Europe de l'ouest (fortement impactées par la crise sanitaire en 2020).

Les coûts de distribution seront en ligne avec 2020.

Le total des autres charges opérationnelles, en majorité constitué de frais de Marketing et Généraux, resterait stable pour atteindre -41 millions d'euros en 2021.

Le résultat opérationnel devrait ainsi s'établir à 27 millions d'euros, en amélioration de 2 millions d'euros par rapport au réalisé de 2020.

La ligne amortissement des incorporels resterait stable avec 1 million d'euro en 2021.

Les impôts diminueraient de 3 millions d'euros en lien la baisse du taux d'imposition selon les dispositions fiscales prévues pour 2021.

La CVAE n'est pas intégrée dans la ligne « Impôts » mais dans la ligne « autres produits et charges d'exploitation ».

L'ensemble de ces évolutions conduit à une prévision de résultat net de 17 millions d'euros, en hausse de 2 millions d'euros par rapport à l'exercice 2020.

3. AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice clos le 31 décembre 2020 se traduit par un bénéfice de 15 302 621,31 euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice	15 302 621,31 euros
- Dotation de la réserve légale	- 765 131,07 euros
- CICE	- 5 074,67 euros
- Report à nouveau antérieur	172,89 euros

- Total du bénéfice distribuable	14 532 588,46 euros

Nous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de 14 532 588,46 euros de la manière suivante :

Une distribution de dividendes pour :	11 640 000,00 euros
Le solde au compte report à nouveau :	2 892 588,46 euros

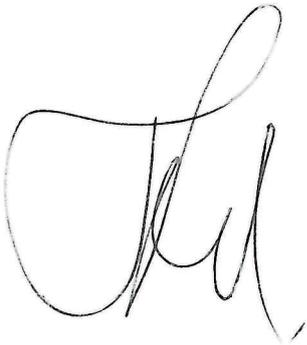
Compte tenu du nombre d'actions de 58 200 000, le dividende par action est de 0,20 € par action.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende net par action</u>
2019	0,19 euro
2018	0,10 euro
2017	-

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Néant



François SANDRE

SANOFI PASTEUR EUROPE SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Sanofi Pasteur Europe SAS

14 espace Henry Vallée
69007 Lyon

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sanofi Pasteur Europe SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, Grand Hôtel Dieu 3 Cour du Midi - CS 30259 69287 Lyon cedex 02
Téléphone: +33 (0)4 78 17 81 78, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 26 avril 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Michel Bouzigues

COMPTES ANNUELS

SANOFI PASTEUR EUROPE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

14 ESPACE HENRY VALLEE 69007 LYON 7EME

DATE DE CLOTURE : 31/12/2020

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Immobilisations incorporelles	3	48 689	49 296
Immobilisations corporelles	-		
Immobilisations financières	4	3	
Actif immobilisé	-	48 692	49 296
Stocks et en-cours	5	26 998	15 799
Avances et acomptes versés sur commandes	-	23	8
Clients et comptes rattachés	9	130 205	96 034
Autres actifs circulants	9	82 298	48 458
Placements et dépôts à court terme	-		
Disponibilités	-	83	45
Actif circulant	-	239 607	160 342
Comptes de régularisation actif	9	143	131
Écart de conversion actif	-		
Total de l'actif	-	288 442	209 770

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Capital social	-	58 200	58 200
Primes	-		
Réserves et report à nouveau	-	1 044	657
Résultat	-	15 303	11 522
Provisions réglementées	-		
Capitaux propres	6	74 547	70 379
Autres fonds propres	-		
Provisions pour risques et charges	7	2 163	1 360
Emprunts et dettes financières divers	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	9	178 221	107 995
Autres passifs circulants	9	33 511	30 033
Banques créditrices	-		
Dettes	-	211 732	138 031
Comptes de régularisation passif	-		2
Écart de conversion passif	-		
Total du passif	-	288 442	209 770

Comptes de résultats

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Produits d'exploitation	11	526 327	493 988
Chiffre d'affaires net	-	406 122	365 044
Autres produits	-	120 205	128 944
Charges d'exploitation	-	(500 149)	(474 306)
Achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements	-	(277 833)	(248 948)
Variation de stock	-	16 123	(4 199)
Autres achats et charges externes	-	(38 650)	(41 185)
Impôts, taxes et versements assimilés	-	(22 792)	(11 009)
Salaires et charges sociales	-	(855)	(681)
Dotations d'exploitation	-	(7 022)	(2 098)
Autres charges	11	(169 120)	(166 187)
Résultat d'exploitation	-	26 178	19 682
Résultat financier	-	1	(9)
Résultat courant avant impôts	-	26 179	19 673
Résultat exceptionnel	12	(756)	641
Impôts sur les bénéfices	13	(10 074)	(8 758)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	(46)	(33)
Résultat net		15 303	11 522

Annexe des comptes annuels

La société a pour activité la promotion et la commercialisation de vaccins qu'elle revend sur le territoire français à des tiers et à une société du groupe Sanofi pour la distribution en Europe.

Note 1/ Evénements significatifs de l'exercice

La pandémie de COVID-19 a été confirmée par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020. Elle a provoqué une crise sanitaire mondiale. Sanofi Pasteur Europe a évalué l'impact des incertitudes créées par la pandémie de COVID-19. Au 31 décembre 2020, ces incertitudes n'ont pas conduit à remettre en cause de manière sensible les estimations et jugements utilisés par la Direction. Sanofi Pasteur Europe continuera de mettre à jour ces estimations et hypothèses en fonction de l'évolution de la situation.

En ce qui concerne les effets de la pandémie de COVID-19 :

Sur la valorisation des actifs incorporels de la société Sanofi Pasteur Europe, les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2020 n'ont pas fait ressortir de perte de valeur ;

Sur la situation de trésorerie, la pandémie n'a pas eu d'impact négatif sur la position de liquidité de Sanofi Pasteur Europe ;

Sur l'activité commerciale, une baisse de l'activité "voyageurs" a été constatée et a entraîné une augmentation des provisions pour dépréciation des stocks sur certains vaccins de cette même franchise pour +4 millions d'euros. Cette évolution a été compensée par une augmentation des ventes sur la franchise grippe pour +63 millions d'euros;

Sur la présentation du compte de résultat, les effets sont présentés au compte de résultat conformément à la fonction ou à la nature des produits et charges correspondants.

Un contrôle Urssaf a eu lieu au cours de l'exercice 2020 portant essentiellement sur la taxe annuelle sur les dépenses de publicités des exercices 2017 et 2018. Une provision pour risques a été comptabilisée à hauteur de 837 milliers d'euros.

Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2020 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général, et conformément aux principes généralement admis.

Le règlement comptable de l'ANC utilisé pour l'élaboration des comptes annuels est le suivant : règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014.

a) Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2020.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (hors frais accessoires et frais financiers).

Les brevets et licences sont amortis suivant la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée du droit qu'ils confèrent et n'excèdent pas 20 ans.

Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur trois ans au maximum et cinq ans lorsqu'il s'agit de logiciels développés en interne.

La valeur des actifs incorporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs des flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisés, une provision pour dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable. Pour le fonds commercial historique ne faisant l'objet d'aucun amortissement, le test doit être réalisé chaque année, même en l'absence d'indice de perte de valeur.

c) Stocks

Les marchandises sont valorisées au bilan à leur coût réel d'achat y compris coût d'approvisionnement des marchandises, selon la méthode du coût moyen pondéré.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Les dépréciations des stocks sont calculées en fonction du taux de rotation, des perspectives d'écoulement des produits et des dates de péremption. Les produits en stocks sont également dépréciés s'ils ne répondent pas aux normes des contrôles pharmaceutiques ou s'ils ont été produits avant obtention des autorisations de mise sur le marché.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

e) Opérations en devises

Les transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées comme suit:

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;

- les garanties de cours octroyées à Sanofi Pasteur Europe par sa société mère Sanofi afin de couvrir ses créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- en application de la comptabilité de couverture, la perte latente de change résultant de la revalorisation des créances, dettes et garanties de cours, évaluée devise par devise, fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuelles garanties de cours figurant en position ouverte isolée.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres charges ».

Il est rappelé qu'une convention de centralisation du risque de change commercial lie Sanofi Pasteur Europe à sa société mère Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Réciproquement, Sanofi s'engage à vendre ou acheter à la société les devises dont cette dernière a besoin.

Par ailleurs la société Sanofi Pasteur Europe a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

f) Engagements de retraite

La société accorde à ses salariés des plans de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la méthode préférentielle de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Lors de la première application de cette recommandation en 2015, il a été décidé d'appliquer la méthode 2 (convergence partielle avec IAS19R), à savoir :

- la comptabilisation immédiate en charge du coût des services passés non acquis de l'exercice ;
- le calcul du rendement des actifs sur la base du taux d'actualisation retenu pour la dette ;

Pour la comptabilisation des écarts actuariels, la société a opté pour la méthode du Corridor afin de limiter la volatilité du compte de résultat.

La fraction des écarts actuariels non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent et excédant la plus grande des valeurs ci-dessous

- 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture ;

est amortie sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

g) Compte épargne temps

Les engagements de la société en matière de Compte Epargne Temps sont évalués sur la base des droits acquis à la clôture.

h) Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de l'expérience de la société en la matière et aux mieux de ses connaissances à la date d'arrêt.

i) Chiffre d'affaires

Les ventes de marchandises sont enregistrées en produit au moment du transfert de propriété et des risques, selon les conditions spécifiques de chaque commande ou contrat.

j) Gratification d'ancienneté

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre de l'ancienneté sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en fonction des dispositions légales de la convention collective et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'obtention des médailles, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges. Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Le taux d'actualisation pour l'exercice 2020 est de 0,55 %.

Note 3/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Licences	4 851			4 851	(2 426)	2 425
Fonds commercial	46 264			46 264		46 264
Total	51 115			51 115	(2 426)	48 689

(en milliers d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Licences		(607)		(2 426)
Fonds commercial				
Total		(607)		(2 426)

Note 4/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Prêts		5	(2)	3		3
Total		5	(2)	3		3

Note 5/ Stocks

La valeur brute des stocks s'élève à 33 345 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 17 222 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	
	2020	2019
Marchandises	33 345	17 222
Total	33 345	17 222

Le montant total des provisions pour dépréciation des stocks s'élève à 6 347 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 1 423 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et se ventile comme suit:

(en milliers d'euros)	Provisions	
	2020	2019
Marchandises	(6 347)	(1 423)
Total	(6 347)	(1 423)

Note 6/ Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève à 58 200 000 euros. Il est composé de 58 200 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
Solde au 31 décembre 2019 avant affectation du résultat	58 200		657	11 522		70 379
Affectation du résultat 2019 aux réserves et aux reports à nouveau			387	(387)		
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2019 en numéraire				(11 135)		(11 135)
Autres mouvements						
Résultat de l'exercice 2020				15 303		15 303
Solde au 31 décembre 2020 avant affectation du résultat	58 200		1 044	15 303		74 547

Le capital social est détenu à 100% par la société Sanofi Pasteur SA et la société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Sanofi SA (54 rue de la Boétie 75008 PARIS).

La réserve légale s'élève à 1 044 millions d'euros et représente 1,79% du Capital social.

Note 7/ Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Transfert	Montants à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :						
Provisions pour risques et charges (a)	1 321	780				2 101
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	39	23				62
Total	1 360	803				2 163
Dotations et reprises constatées par le résultat :						
• Exploitation		47				47
• Financier						
• Exceptionnel		756				756
Total		803				803

a) Les provisions pour risques divers comprennent les provisions pour risques généraux pour 2 101 milliers d'euros.

b) Provisions pour engagements de retraite et autres avantages

Les principaux régimes de la société sont de deux types :

- indemnités de départ à la retraite : tous les salariés de la société bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité dont le montant dépend à la fois de leur ancienneté dans le Groupe et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces indemnités de départ sont calculées en tenant compte du salaire de fin de carrière ;
- régimes de retraite à prestations définies : ces régimes prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Pour bénéficier de ces avantages, les salariés doivent respecter un certain nombre de critères d'éligibilité. A l'exception d'un seul, ces régimes ne sont plus ouverts aux nouveaux entrants (régimes fermés).

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée avec l'assistance d'actuaire externes. Les calculs s'appuient sur les hypothèses financières et démographiques suivantes :

(en %)	2020	2019
· Taux d'actualisation	0,55%	0,50 % à 1,75 %
· Taux d'inflation	1,45%	1,50%
· Taux d'évolution des coûts médicaux		2%
· Taux d'indexation des prestations de retraite		1,25 % à 2,25 %
· Age de la retraite	62 à 67 ans	62 ans à 67 ans
· Table de mortalité	TGH / TGF 05	TGH / TGF 05

Le tableau suivant rapproche l'engagement net concernant les plans de retraite et autres avantages avec les montants reconnus au bilan de Sanofi Pasteur du 31 décembre 2020 :

(en milliers d'euros)	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2020	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2019
Évaluation des engagements :		
À l'ouverture	93	33
Coût des services rendus	20	17
Charge d'intérêt	1	1
Perte (gain) actuariel	36	42
Montant des engagements à la clôture	150	93
Engagement net	150	93
Coûts des services passés non reconnus		2
Gain (perte) actuariel non reconnu	(88)	(54)
Provision nette figurant au bilan	62	41
Charge de retraite de la période :		
Coût des services	20	17
Charge d'intérêts	1	1
Amortissement du coût des services passés	2	
Charge de retraite de la période	23	18

Note 8/ Autres provisions et dépréciations inscrites au bilan

Elles s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Amortissements et dépréciations			Montants à la fin de l'exercice
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Reprises et autres diminutions	
Dépréciations des stocks	1 423	6 347	(1 423)	6 347
Dépréciations clients	38	22		60
Total	1 461	6 369	(1 423)	6 407

Les dépréciations de stocks sont détaillées en Note 5.

Note 9/ État des créances et des dettes

La dette s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Un an au plus	Plus d'un an
CREANCES					
Actif immobilisé :					
Prêts	3		3	3	
Autres immobilisations financières					
Actif circulant :					
Clients et comptes rattachés	130 265	(60)	130 205	130 205	
Autres actifs circulants (1)	82 298		82 298	82 298	
Charges constatées d'avance	143		143	143	
Total	212 710	(60)	212 649	212 649	
DETTES					
Emprunts et dettes financières divers					
Banques créditrices					
Fournisseurs et comptes rattachés	178 221		178 221	178 221	
Autres passifs circulants :					
Dettes fiscales et sociales	26 233		26 233	26 233	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	7 278		7 278	7 278	
Total	211 732		211 732	211 732	

(1) Les autres créances sont constituées principalement du pool de trésorerie avec Sanofi SA pour 72 805 milliers d'euros.

Note 10/ Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Créances clients	4 512	
Dettes fournisseurs		13 468
Dettes fiscales et sociales		24 166
Autres dettes		2 325

Note 11/ Produits d'exploitation

a) Chiffre d'affaires

Il s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)		2020	2019
France			
	Ventes de marchandises	406 121	365 044
	Ventes de produits fabriqués	402 879	365 044
	Prestations de services	3 243	
Total		406 121	365 044
Tiers et CA Groupe mineur			
	France	201 951	164 806
	Export	201 951	164 806
Groupe (hors CA Groupe mineur)			
	France	204 171	200 238
	Export	204 171	200 238
Total		406 122	365 044

Le chiffre d'affaires net avec les parties liées concerne les opérations avec les entreprises du Groupe consolidées par intégration globale.

b) Autres produits

Les autres produits d'exploitations s'élèvent à 120 205 milliers d'euros et correspondent pour majorité à des redevances reçues au titre des ventes de vaccins réalisées à l'étranger comparativement aux autres charges qui s'élèvent à 169 120 milliers d'euros dont 162 552 milliers d'euros de redevances payées auprès de sa société mère Sanofi Pasteur SA.

Note 12/ Charges et produits exceptionnels

Le solde est constitué :

(en milliers d'euros)	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
• des dotations aux provisions pour risques et charges	(756)	645
• autres produits et charges exceptionnels		(4)
Total	(756)	641

Note 13/ Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt taux normal	Contribution de 3,3%	Crédits d'impôt et autres	Résultat net
Résultat courant	26 179	(10 001)	(298)		15 880
Résultat exceptionnel	(756)	212			(544)
Participation des salariés	(46)	13			(33)
Crédits d'impôts					
Total	25 377	(9 776)	(298)		15 303

Depuis le 1er janvier 2017, la société est intégrée fiscalement dans le Groupe Sanofi dont la société de tête est Sanofi, 54 rue la Boétie - 75008 Paris.

L'option pour le régime d'intégration fiscal prendra fin le 31 décembre 2021, mais celle-ci est renouvelable pour une durée de 5 ans par tacite reconduction sauf dénonciation expresse avant la fin de chacune des périodes d'option.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Le montant de l'impôt différé actif et passif non constaté dans les comptes sociaux et relatif aux provisions temporairement non déductibles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 31 Décembre 2020
Impôts différés actifs (allègement de la charge future d'impôt) :	554
• provisions pour risques et charges	200
• provisions et charges à payer - personnel	28
• autres	326
Impôts différés passifs (accroissement de la charge future d'impôt)	
Total	554

Note 14/ Effectifs

L'effectif moyen du personnel s'élève à 7 personnes en 2020, contre 6 en 2019.

Catégories	2020	2019
Contrats à durée indéterminée	7	6
Cadres	6	5
Agents de maîtrise / techniciens supérieurs	1	1
Employés / ouvriers		
Contrats à durée déterminée		
Total	7	6

Note 15/ Engagements hors bilan

a) Engagements donnés

(en milliers d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Commandes fermes d'autres biens et services	11			11
Total	11			11

b) Engagements reçus

Néant

Note 16/ Autres éléments

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

PARTIES LIEES

La société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative, et non conclue à des conditions normales de marché, et visée par les règlements ANC 2010-02 et 2010-03.